



ALAJI CFA



TP TMVOL – TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN EN MONTAGE ET VENTE D'OPTIQUE LUNETTERIE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Premières promos prévues en septembre 2026
Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Niveau seconde en mathématiques et bonne expression orale et écrite en français
Aisance relationnelle
Candidat souhaitant acquérir des bases dans le métier de l'optique lunetterie

OBJECTIFS

Titulaire du « Titre professionnel Technicien en Montage et Vente d'Optique Lunetterie », ce professionnel réalise un équipement répondant aux besoins et attentes des clients de magasin d'optique lunetterie de détail.

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé, il est capable :

- D'accueillir du public et d'analyser ses besoins ;
- D'offrir des conseils techniques et esthétiques ;
- De remettre un devis ;
- De gérer numériquement le dossier assuré ;
- De réaliser un équipement, des réparations
- De suivre les commandes et les stocks ;
- D'assurer la livraison et le service après-vente.

CONTENU DE LA FORMATION

CCP 1 : Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

- Monter les équipements d'optique-lunetterie
- Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
- Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

- Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

CCP 2 : Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

- Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
- Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
- Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

CCP 3 : Réaliser le suivi des dossiers de prise en charge et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

- Gérer un dossier d'assuré en magasin d'optique-lunetterie de détail.
- Suivre les commandes et les mouvements de stock

DURÉE

En alternance : de septembre à juin, 532 heures en centre de formation

Rythme de 1 jour par semaine (mercredi) et une semaine pleine par mois en centre de formation, le reste du temps en magasin d'optique

METHODES MOBILISÉES

- Des cours théoriques en présentiel/distanciel
- Exercices pratiques et mises en situation sur plateau technique et magasin pédagogique
- Études de cas
- Formateurs professionnels spécialisés en optique

MODALITÉ D'EVALUATION

Epreuves ponctuelles orales et écrites conformes au référentiel :

Pour l'obtention du titre professionnel, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels

sur la base des éléments suivants :

- les résultats aux évaluations réalisées en cours de formation ;
- un Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP) qui décrit, par activité type en lien avec le titre visé, sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée appelée « épreuve de synthèse » ;
- un entretien avec le jury.

Mise en situation professionnelle : 3 h 15 min

La mise en situation professionnelle est composée de trois phases indépendantes. Une se déroule en présence d'un surveillant, une en présence du jury et une en présence du jury et d'un porteur acteur :
– en présence d'un surveillant le candidat réalise le traitement de la prise en charge d'un dossier d'assuré, les opérations administratives sur le stock et l'affichage commercial, durée 40 min.

– en présence du jury le candidat réalise trois équipements courants, répare un équipement par remplacement de pièce(s), procède à un relevé de paramètres de montage sur un équipement courant, durée 1 h 50 min.

– en présence du jury et face à un porteur acteur, le candidat réalise une vente d'équipement avec un préajustage et une prise de mesure, durée 30 min, au terme de la vente le candidat justifie sa proposition commerciale au jury et répond à ses questions, durée 15 min.

Questionnaire professionnel : 15 min

En présence d'un surveillant, un questionnaire professionnel complète la mise en situation afin d'évaluer les connaissances du candidat indispensables à l'exercice de l'emploi, sur les éléments de réglementation, de codification, de lecture et d'analyse d'une prescription médicale pour un équipement ophtalmique.

Entretien final : 20 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 3 h 50 min

Possibilité de validation partielle : oui

Délivrance du **TP technicien en montage et vente d'optique-lunetterie** – RNCP 39005

Titre Professionnel de niveau 4 (Bac) constitué de 3 certificats de compétences professionnelles, délivré par le Ministère du Travail.

Suite de parcours possible : BTS Opticien Lunetier

Débouchés : Le monteur vendeur lunetier peut travailler en magasin d'optique lunetterie de détail d'une grande enseigne, ou dans un magasin indépendant.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

La sélection s'effectue sur dossier et entretien. Le dossier de candidature, devra contenir de récents bulletins de notes, un CV et une lettre de motivation.


Formation accessible par la voie de l'alternance (Apprentissage, professionnalisation)

- en savoir plus sur le contrat d'apprentissage : [ici](#)
- en savoir plus sur le contrat de professionnalisation : [ici](#)

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<http://www.alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

TARIF

L'accès à la formation est possible essentiellement dans le cadre d'une alternance :

- Pas de frais d'inscription ni de de formation pour l'apprenant
- Signature d'un contrat en alternance et rémunération en fonction de l'âge pendant ses temps en entreprise et au CFA.
- Prise en charge de la formation par l'OPCO de l'entreprise employeuse

Possibilité d'autres financements : nous consulter pour en savoir plus

DERNIÈRE MISE À JOUR

31/03/2026

